

Commune de Franois

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2020</p>
--

Le treize janvier deux mille vingt, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Franois en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Claude PREIONI, Maire.

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, BORRINI Catherine, SIMON BOUVRET Geneviève, PRALON Marine, DUBOIS Cécile, LECLERC Bénédicte, RENAULT Béatrice
Messieurs PREIONI Claude, BOURGEOIS Emile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, COUDRY Sébastien, SOUDY Aymeric

Absents excusés :

Monsieur MEYER Nicolas (donne pouvoir à Monsieur BOURGEOIS Emile)
Monsieur CLEMENT Boris (donne pouvoir à Monsieur SOUDY Aymeric)

Absents:

Mesdames MILOUDI Sonia, GOODWIN HILLIER Françoise
Monsieur GUYOT Pascal

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 16
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Monsieur MOUTON Patrice ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Date de convocation : 8 janvier 2020

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2019
- 3) Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- 4) Remboursement des meubles de cuisine logement 4 rue de l'Eglise
- 5) Convention de participation des communes de francois et serre les sapins au CEJ ADO/CLSH
- 6) Coût définitif des transferts de charges 2019 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2020
- 7) Recensement de la population – Désignation et rémunération des agents recenseurs

Divers :

- . Rapports des Commissions
- . D.I.A
- . Questions diverses

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Délibération du Conseil Municipal 2020/001

Vu l'article L 121-14 du Code des Communes,
Vu l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,
Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne Patrice MOUTON comme secrétaire de séance, celui-ci ayant accepté.

2/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Délibération du Conseil Municipal 2020/002

La séance ouverte,

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2019 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de leur dernière séance en date du 9 décembre 2019.

3/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du Conseil Municipal 2020/003

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- SARL LA BUREAUTIQUE DES QUAIS ramettes de papier : 535,00 € H.T
- DODANE Imprimeur impression du bulletin municipal : 1655,00 € H.T
- MGP MATIC éclairage leds des courts de tennis : 12 500,00 € H.T
- GBM Accompagnement technique faisabilité rénovation vestiaire stade 3 994,00 € H.T.
- GBM Accompagnement technique faisabilité terrain synthétique 9 749,00 € H.T.
- DESAUTEL Remplacement extincteurs mairie 810,03 H.T.
- DESAUTEL Remplacement extincteurs salle des fêtes 567,43 € H.T.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

4/ REMBOURSEMENT DES MEUBLES DE CUISINE LOGEMENT 4 RUE DE L'ÉGLISE

Délibération du Conseil Municipal 2020/004

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que Madame BOURGEOIS Virginie est locataire d'un logement au 4 rue de l'église suite à la délibération n°2019/080 du 2 septembre 2019. Lors de son emménagement celle-ci avait demandé s'il était possible que la commune installe des meubles de cuisine dans l'appartement, demande qui avait été acceptée. Elle a présenté un devis d'un montant de 309,70 € T.T.C qui a été validé par délégation de signature. Monsieur le Maire explique que Madame BOURGEOIS a réglé personnellement la dépense des meubles au lieu de les commander avec un bon de commande émis par la mairie comme cela avait été convenu, le montant de la facture présentée s'élève à 308,70 € pour l'achat des meubles.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de rembourser le montant de la dépense des meubles de cuisine, sachant que Madame BOURGEOIS s'engage à ne pas reprendre les éléments de cuisine lors de son départ du logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à émettre un titre d'un montant de 308,70 € au profit de Madame BOURGEOIS Virginie.

5/ CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES DE FRANOIS ET SERRE LES SAPINS AU CEJ ADO/CLSH

Délibération du Conseil Municipal 2020/005

1) Vu le Contrat Temps Libre conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon et les communes de Serre-Les-Sapins et Franois,

Vu la convention de prestation de services pour la gestion d'actions enfance et jeunesse, établie entre les communes de Franois, Serre-Les-Sapins et l'Association Familles Rurales de Franois/Serre-Les-Sapins,

Afin d'assurer le financement de la part des communes du Contrat Temps Libre conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales de Besançon, pour ce qui concernent le fonctionnement des centres de loisirs organisés par l'Association Familles Rurales de Franois et Serre-Les-Sapins pendant les vacances d'hiver, les vacances de printemps, les vacances d'été, ainsi que les mercredis des périodes scolaires, il est proposé que la part des communes (solde déficitaire des budgets) soit pris en charge budget par budget sur la base, d'une part des résultats budgétaires pour les montants en cause, et, d'autre part, du nombre d'enfants ayant participé à l'action tel que constaté a posteriori par chacune des communes au prorata du nombre d'enfants ressortissants de chacune d'elles.

Ainsi une partie du solde à la charge de la Commune de Serre les Sapins sera refacturée à la Commune de Franois en fonction du taux de participation d'enfants de Franois aux activités des mercredis loisirs, des petites vacances de février, de Pâques et des vacances de juillet et d'août.

La participation de la commune de Franois sera versée annuellement à la commune de Serre les Sapins (gestionnaire du contrat) qui mettra la somme en recouvrement après avoir reçu les tableaux de fréquentation (nombre d'enfants ayant participé à l'action avec indication de leur domicile) qui devront être fournis par l'Association Familles Rurales.

2) Vu le renouvellement du Contrat Territorial Jeunesse pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021 entre le Conseil Général du Doubs, l'Association Familles Rurales de Pouilley-les-Vignes, le Collège de Pouilley-les-Vignes, et les communes de Franois et Serre-les-Sapins,

Vu le dépassement de la date d'échéance au 31/12/2017 de la précédente convention signée dans les mêmes termes.

Au titre du financement par les communes du Contrat Territorial Jeunesse Activités Adolescents, les communes de Serre les Sapins et de Franois prendront chacune en charge la moitié de la somme annuelle due par les communes à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes, dans la limite de la somme prévue au budget prévisionnel annuel de l'Association.

La participation due à l'Association sera versée intégralement et annuellement par la Commune de Serre les Sapins sur la base des budgets prévisionnels fournis par l'Association (budgets validés par la Commune).

La refacturation de la participation de la commune de Franois sera versée annuellement à la commune de Serre les Sapins sur la base du compte de résultat de l'Association. Cette participation donnera donc lieu à une mise en recouvrement l'année N+1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière entre les communes de Serre les Sapins et Franois au Contrat Enfance Jeunesse pour les activités Ado et pour les Activités CLSH, sur la période du 01/01/2018 au 31/12/2021.

6/ COUT DEFINITIF DES TRANSFERTS DE CHARGES 2019 – EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES 2020

Délibération du Conseil Municipal 2020/006

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, devenue Grand Besançon Métropole, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend

donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 16 décembre 2019, en vue de valider les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 (rapport n°1). Elle a également évalué le montant prévisionnel des charges transférées pour 2020, qui prend en compte le coût prévisionnel des services communs ainsi que la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie (rapport n°2).

Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 d'une part, et les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020 d'autre part.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1er janvier 2001,

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,

VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 décembre 2019 joints en annexe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *approuve les modalités et résultats du calcul du coût définitif des services communs pour 2019 décrits dans le rapport n°1 de la CLECT du 16 décembre 2019.*
- *approuve les montants prévisionnels de charges transférées pour 2020, incluant le coût prévisionnel des services communs pour 2020 et la variation des annuités des emprunts affectés à la compétence voirie décrits dans le rapport n°2 de la CLECT du 16 décembre 2019.*

7/ RECENSEMENT DE LA POPULATION – DESIGNATION ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Délibération du Conseil Municipal 2020/007

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'enquête de recensement INSEE de la population de la commune de Franois se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur la nomination des agents recenseurs ainsi que sur leur rémunération.

Madame Geneviève SIMON BOUVRET, coordonnateur communal propose les quatre candidatures suivantes :

- Madame Françoise GIGARD
- Madame Malika GIGARD
- Madame Annick CARMILLE
- Monsieur Christian CHRISTAL

En ce qui concerne leur rémunération, il est proposé une part fixe de 6 € bruts par logement enquêté (environ 250 logements, soit 1 500 € bruts).

Pour le coordonnateur, Madame Geneviève SIMON BOUVRET, il est proposé une indemnité de 1 500 € bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *donne son accord pour la nomination des quatre agents recenseurs et autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;*
- *donne son accord pour le montant des rémunérations accordées aux agents recenseurs et au coordonnateur communal.*

QUESTIONS DIVERSES :

- Finance : situation de Trésorerie le 13.01.2020 : 509 899.06 €
- Monsieur le Maire présente les vœux pour l'année 2020 aux membres du conseil.
- Fibre optique : Réponse de la société Orange qui indique que les zones inéligibles sont en cours d'étude notamment avec l'entreprise Enedis pour l'utilisation des poteaux électriques .

RAPPORTS DES COMMISSIONS

COMMISSION URBANISME

Compte rendu de la réunion du lundi 6 janvier 2020

Convocation en date du 20 décembre 2019.

Présents : M. BAULIEU Jean-Louis, Mme BORRINI Catherine, M. PREIONI Claude, M. SOUDY Aymeric;

Absents excusés : Mme DELESSARD Martine, M. GUYOT Pascal.

➤ **PC :**

- Projet de la SCI JCFLT, sur la parcelle AD 19 : création de 2 fenêtres et d'une porte de service en façade arrière au sud du bâtiment, pour projet de commerce de détail. Un dossier d'autorisation de travaux pour ERP est déposé en parallèle.

Avis favorable de la commission.

- Demande de permis de construire pour une casse automobiles, rue Jouffroy, zone Aux Routes, pour recyclage de véhicules.

Avis défavorable de la commission, car incompatibilité avec le PLU : Les ICPE ne sont pas admises sur cette zone.

- Demande de permis de construire d'une maison individuelle et piscine, au Hameau du Coteau, sur parcelles AA 342, 347 et 350.

Servitudes de passage et de canalisations. Le projet doit être repensé par rapport aux distances, pour implantation de la piscine.

➤ **DP :**

- Demande d'autorisation pour changement des menuiseries et remplacement d'une porte-fenêtre en porte, 3 chemin du Bois.

Avis favorable de la commission.

- DP déposée pour division foncière, 9 rue de Bassand.

Dossier à compléter par des pièces complémentaires.

- DP déposée pour division foncière, rue des Violettes.

Avis favorable de la commission proposé au CM.

- DP déposée pour pose de fenêtres de toit, 2 Grande Rue, par « LES 5 SENS ». *Nécessité de consulter les ABF.*

Avis favorable de la commission proposé au CM.

- DP déposée pour construction d'une piscine, 9 les Allées du Stade.

Avis favorable de la commission proposé au CM.

- DP déposée pour division foncière rue Jouffroy, zone « Aux Routes ».

Dossier non conforme au Plan d'Aménagement en place sur zone. Avis défavorable de la commission.

- DP déposée pour pose d'une fenêtre de toit, et aménagement de combles au 1B rue des Violettes.

Avis favorable de la commission proposé au CM.

➤ **CU et certificats communaux :**

- Demande de CU d'information pour bien sis 6 route de La Belle Etoile, parcelles BD 39, 40 et 41. *Parcelles situées en UBa et N.*
- Demande de CU d'information pour bien sis 4 rue de La Planche, parcelle AC 202. *Parcelles situées en UB et UYa1.*
- Demande de CU opérationnel pour projet de station de distribution de carburants sur parcelle AC34, rue Jouffroy.
Avis défavorable de la commission : incompatibilité avec le PLU.
- Demande de CU d'information pour bien sis 2 Grande Rue, parcelle AA 58.
- Demande de CU d'information pour bien sis 41 Grande Rue : Servitude de passage pour parcelle AA 298.
- Demande de CU d'information pour parcelles à La Planche.

➤ **DIA :**

- Pour bien sis 4 rue de La Planche, concernant 5a 53ca pris sur parcelle AC 202.
La commission propose au conseil de ne pas préempter.

➤ **DOC et DAACT :**

- Déclarations d'ouverture de chantier suite aux permis accordés PC 025 258 19 C0004, rue de La Félie et PC 025 258 19 C0006, rue du Saule.
Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux déposée pour PC accordé 31 rue de la Félie.

Liste des délibérations du 13 janvier 2020

- N° 2020/001 : Désignation du secrétaire de séance
- N° 2020/002 : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 9 décembre 2019
- N° 2020/003 : Délégation de signature depuis la dernière séance du Conseil Municipal
- N° 2020/004 : Remboursement des meubles de cuisine – logement 4 rue de l'Eglise
- N° 2020/005 : Convention de participation des communes de Franois et Serre-les-Sapins au CEJ ado/clsh
- N° 2020/006 : Coût définitif des transferts de charges 2019 – Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2020
- N° 2020/007 : Recensement de la population – Désignation et rémunération des agents recenseurs